



## LISTES DES CONCESSIONS EXPIRÉES

Le concessionnaire ou ses ayants droit ont la possibilité, à l'échéance et dans les 2 ans qui suivent, à procéder au renouvellement de l'emplacement concédé.

Passé ce délai, l'emplacement est repris par la commune, qui procédera à l'exhumation des défunt et pourra le réattribuer.

Dans les tableaux ci-contre, vous trouvez la liste des concessions expirées depuis moins de 2 ans et plus de 2 ans.

Nous vous invitons à vous rapprocher du service cimetière pour les formalités de renouvellement.

Francueil le 15 janvier 2026

Le Maire  
Pierre EHLINGER



### Concessions échues depuis + 2 ans

Emplacement	Concessionnaire	Date de création	Durée	Date d'échéance
I38	GOUJON Jacqueline	10/01/2006	15 ans	10/01/2021
F32	MARTIN Marguerite	04/02/1991	30 ans	04/02/2021
F34	PERRIN Irène	15/03/1978	15 ans	15/03/2023
F53	BRUNET Marguerite	01/06/1973	50 ans	01/06/2023
E42	PUGNET Raymond	15/10/2008	15 ans	15/10/2023
E23	ROY Michel	15/01/1974	50 ans	15/01/2024

### Concessions échues depuis - 2 ans

H35	LHOTELLIER Jacques	28/01/1994	30 ans	28/01/2024
D47	JOUSSET Karine	02/05/1994	30 ans	02/05/2024
G36	PINON Lionel	04/06/1994	30 ans	04/06/2024
F45	AUVRAY Jean	24/10/2010	15 ans	24/10/2025
E39	QUEMEMER Hélène	21/11/2010	15 ans	21/11/2025
G32	PENIN Gilberte	04/12/1995	30 ans	04/12/2025
E49	LABBE Clotaire	15/12/1980	30 ans	15/12/2025
E33	PILLIOUX Armandine	15/12/1975	50 ans	15/12/2025